

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

Documents officiels*



PREMIERE COMMISSION
12e séance
tenue le
lundi 24 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA 12e SEANCE

Président : M. ROCHE (Canada)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT (suite)

DECLARATION DU PRESIDENT

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.1/43/PV.12
27 octobre 1988

FRANCAIS

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 52 à 69, 139, 141 et 145 (suite)

DEBAT GENERAL SUR TOUTES LES QUESTIONS RELATIVES AU DESARMEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant d'entendre le premier orateur de ce matin, je vous souhaite une heureuse Journée des Nations Unies en ce 24 octobre, anniversaire de cette grande organisation dont nous sommes tous membres.

M. MLIOJA (Albanie) (interprétation de l'anglais) : Les problèmes relatifs à la militarisation de l'espace extra-atmosphérique retiennent de plus en plus, à bon droit, l'attention de la communauté internationale et la prévention de ce processus est d'ores et déjà un point permanent à l'ordre du jour de la Commission et d'autres organismes internationaux. Le fait est que ce souci n'est ni nouveau ni inconnu. Mais en présence de l'escalade de ce processus et d'une réalité qui fait que notre planète est vraiment menacée de destruction venant d'une direction nouvelle, la préoccupation des peuples et des pays épris de paix augmente.

Chacun sait que les années 80 ont été marquées par une relance de la dynamique de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Aujourd'hui, elle fait partie intégrante et intensive de la course générale aux armements. Nous assistons au lancement de divers projets spatiaux qui sont élaborés dans le cadre de programmes à long terme. Etant donné l'évolution de ce processus, il est évident que la situation actuelle est née de la rivalité entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique qui entendent exploiter l'espace et la technique appropriée pour se doter de la supériorité militaire. La voie suivie pour ce processus est semblable à celle des armements nucléaires, chimiques et classiques.

Nous partageons l'aspiration légitime de la majorité de la communauté internationale qui souhaite que l'espace extra-atmosphérique, patrimoine commun de l'humanité, serve exclusivement à des fins pacifiques afin de servir au développement, au bien-être et à la paix dans le monde. C'est la manière d'agir la plus juste et la plus rationnelle, celle à laquelle les peuples ont toujours aspiré. Malheureusement, force nous est de constater que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sont minimes, alors que l'aspect militaire transforme de plus en plus cette évolution en une menace virtuelle envers l'existence même de notre planète. En fait, les activités militaires dans ce milieu, à côté de l'introduction de systèmes militaires de pointe, n'ont cessé d'augmenter. Les données dont nous disposons montrent que 70 % des activités

M. Mlloja (Albanie)

spatiales sont de caractère militaire. D'autre part, de nombreux projets civils sont exploités à des fins militaires. Aujourd'hui, la distinction entre les activités militaires et civiles tend à s'estomper, de nombreux projets présentés comme étant civils peuvent en réalité servir à des fins militaires.

Parlant du rôle de la communauté internationale pour ce qui est de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, il convient de reconnaître que ces efforts n'ont jamais manqué, notamment les efforts de la Commission. Depuis les tout premiers jours, dès les premiers pas de l'exploration de l'espace, l'opinion mondiale a exprimé le vœu que cette nouvelle frontière ouverte par la science serve à des fins pacifiques. De même, l'opinion mondiale a marqué une préoccupation légitime à l'idée que les nouvelles découvertes de la science pourraient servir un autre domaine, comme c'est le cas pour la terre, les mers et les airs, pour le déploiement d'armes de destruction massive.

Malheureusement, le pire s'est bien produit. L'aspect militaire l'a emporté et la priorité a été donnée à son emploi en tant que place d'armes permettant d'acquérir la supériorité militaire. A l'heure actuelle, nous en sommes à une étape critique, où la présence et les techniques militaires ne sont pas devenues seulement les éléments réels dans l'espace extra-atmosphérique mais où les nouvelles stratégies militaires en cours présentent des dangers en puissance d'escalade. Sur ce plan, la militarisation de l'espace est une expression concrète de la stratégie de la politique impérialiste : la sécurité d'un pays pouvant être transformée en insécurité et, le devenant, cette insécurité peut servir pour menacer d'autres pays. Etant donné le processus militaire qui se poursuit, surtout les programmes de ce que l'on appelle "la guerre des étoiles", ce sont ces ambitions qui dictent la conduite des superpuissances.

Effectivement, la question de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique occupe déjà une place importante dans le dialogue soviéto-américain, le sujet central de leurs négociations. Ce fait même indique très nettement cette sombre réalité, montrant à quel point ils ont avancé avec leurs programmes consistant à transformer l'espace extra-atmosphérique en un nouveau champ de rivalité. Leur dialogue sur la question est conforme à ce qu'il a été dans les autres domaines des armements et se déroule selon leurs intérêts politiques et militaires.

M. Mlloja (Albanie)

La délégation de l'Albanie considère que l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique fait partie intégrante de la course mondiale aux armements, et constitue une orientation fondamentale des efforts déployés par les superpuissances pour se doter d'une supériorité et réaliser leur dessein de domination et d'hégémonie. Tout en réaffirmant notre position sur les dangers que représente pour l'humanité l'extension de la course aux armements, nous nous associons à la majorité de la communauté internationale qui exige, à juste titre, qu'en tout premier lieu les Etats-Unis et l'Union soviétique, principaux détenteurs d'armes spatiales et qui prévoient de mettre au point de nouveaux programmes dangereux, s'attachent à prévenir cette course aux armements. Nous affirmons que seules la détermination des causes et des objectifs véritables d'un tel processus, et l'identification des responsables de la situation actuelle, permettront de réaliser les aspirations des peuples à voir utiliser l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques en tant que patrimoine commun de l'humanité tout entière.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Comme le Président vient de nous le rappeler, nous célébrons aujourd'hui la Journée des Nations Unies. Ma délégation souhaite tout d'abord rendre hommage à l'Organisation des Nations Unies, en particulier pour les efforts qu'elle a déployés au cours de ces derniers mois en faveur de la paix. Cet hommage s'adresse bien sûr tout particulièrement au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, et à tous les fonctionnaires de l'Organisation sans le concours desquels celle-ci n'aurait pas pu mener à bien cette entreprise.

Comme l'ont souligné tous les orateurs qui m'ont précédé, les travaux de la Première Commission se déroulent cette année dans un climat international particulièrement propice.

Il est évident qu'un vent de changement souffle actuellement dans le monde et nous laisse penser que nous sommes au seuil d'une nouvelle ère dans les relations internationales. Ce vent de changement non seulement provoque des transformations fondamentales dans le domaine des relations entre les pays, mais favorise également une évolution souhaitable à l'intérieur de certains pays. La solution de certains conflits régionaux qui, pendant de nombreuses années, ont perturbé le panorama géostratégique dans différentes régions du monde et la perspective de voir évoluer d'autres situations de tension et d'affrontements vers un dénouement positif, nous démontrent, de façon tangible, que nous sommes à la veille d'une transition importante. Par ailleurs, la tolérance avec laquelle sont accueillies les diverses

M. Taylhardat (Venezuela)

manifestations de renouveau des aspirations démocratiques des peuples au cours de ces derniers mois, indique, de façon tangible, que l'humanité est au seuil d'une ère de stabilité et de rationalité internationale sans précédent dans l'histoire récente.

La méfiance qui prédominait entre les dirigeants des deux superpuissances s'est atténuée à la suite des contacts directs et répétés qui ont eu lieu au cours de ces trois dernières années. Les divergences profondes qui caractérisaient leurs relations réciproques et la situation internationale en général, et qui par moment atteignaient des niveaux dangereux d'affrontement verbal, ont cédé le pas au climat de coopération constructive qui caractérise actuellement les relations entre ces deux pays, et dont les répercussions affectent l'atmosphère générale des contacts entre l'Est et l'Ouest et bénéficient à l'humanité en contribuant à atténuer les pressions et les tensions qui engendrent les foyers de conflit dans différentes régions du globe.

Dans le domaine du désarmement, cette coopération constructive a déjà donné des résultats concrets dont nous nous félicitons tous. L'entrée en vigueur du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée représente, comme on l'a universellement reconnu, le premier pas sur la voie d'un véritable désarmement nucléaire.

Le 28 août dernier, nous avons été témoins de la destruction de trois missiles SS-20, dans le cadre de l'exécution du Traité de Washington. La démonstration effectuée à Kapustin Yar, sous les yeux de plus de 150 observateurs internationaux, nous a renforcés dans notre conviction que le désarmement, y compris le désarmement nucléaire, n'est pas une utopie. Ce qui fait défaut, c'est la volonté politique nécessaire pour la concrétiser.

Nous sommes heureux de constater que les négociations relatives à la réduction des armements stratégiques ont enregistré des progrès importants et que les Etats-Unis et l'Union soviétique ont réalisé des accords sur quelques-uns des éléments essentiels du Traité, qui devra stipuler la réduction de 50 % des armes offensives stratégiques de ces deux pays. Nous espérons que ces négociations continueront à évoluer favorablement et que nous pourrions bientôt être témoins d'une deuxième étape historique dans les efforts destinés à libérer le monde de la terreur nucléaire. Dans ce même contexte, la série d'expériences réalisées sur la détection des explosions nucléaires souterraines, qui a été menée conjointement par

M. Taylhardat (Venezuela)

l'Union soviétique et les Etats-Unis, revêt également une signification toute particulière. Nous assistons également, dans ce cas, à un changement d'attitude dans les relations réciproques entre les deux pays, qui leur a permis d'admettre la présence d'observateurs de l'autre partie dans des zones stratégiquement sensibles de leurs territoires respectifs.

Ces expériences qui se sont déroulées dans le cadre des essais de détection conjointe menées actuellement par les Etats-Unis et l'Union soviétique ont servi, selon nous, à démontrer la validité d'une affirmation que l'on a entendue, à maintes reprises, dans les instances internationales, selon laquelle il est possible aujourd'hui, avec les ressources techniques dont nous disposons, de détecter et d'identifier tout essai nucléaire d'une ampleur significative à des fins militaires, de sorte qu'il devrait être possible de conclure immédiatement un traité qui prévoie une interdiction globale et générale des essais nucléaires.

Le vent de changement que nous avons perçu dans le climat international n'a pas encore fait sentir pleinement ses effets dans le domaine des efforts multilatéraux en faveur du désarmement. L'échec de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée récemment au désarmement le prouve. Nous sommes conscients du fait que de nombreux pays estiment que ce ne fut pas un échec et insistent pour tirer un bilan positif de cette réunion. Nous préférons être réalistes et appeler les choses par leur nom.

On a dit que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas été un échec car elle a permis un large rapprochement d'idées sur de nombreuses questions importantes et qu'elle a été très près d'aboutir à un consensus sur ces questions. On affirme même que l'on est presque parvenu à un consensus sur les questions qui ont été examinées.

M. Taylhardat (Venezuela)

Le consensus a, à nos yeux, valeur absolue. Ou il y a consensus ou il n'y a pas consensus. On ne peut parler de quasi-consensus. Comme nous l'avons déjà souligné, ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne le désarmement où une décision, une mesure qui ne bénéficierait pas de l'appui de tous les pays intéressés, aurait bien peu de valeur, voire aucune.

A notre avis, le seul bilan positif que l'on puisse tirer de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale est que le Document final de la première session extraordinaire n'a pas perdu de son actualité. Sa validité, élément fondamental sur lequel nous nous appuyons pour orienter l'action internationale en faveur du désarmement, non seulement ne s'est pas affaiblie mais s'est renforcée en dépit des tentatives faites pour y porter atteinte. Nous pouvons dire aussi que l'échec de la troisième session extraordinaire a eu pour effet de renforcer la confiance de la communauté internationale dans la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociations sur le désarmement.

A notre avis, l'échec de la troisième session extraordinaire a tenu aux deux approches diamétralement opposées adoptées à l'égard des efforts multilatéraux de désarmement.

D'une part, il y a l'approche universaliste dont s'inspire la grande majorité des pays et qui part du principe que le désarmement est une question d'intérêt universel vis-à-vis de laquelle la communauté internationale organisée est appelée à jouer un rôle déterminant grâce à l'adoption, au travers des organes multilatéraux qu'elle a créés, de mesures concrètes et efficaces destinées à arrêter et inverser la course aux armements. Cette approche prend comme point de départ la reconnaissance de l'engagement central des Nations Unies, tout en reconnaissant l'importance d'autres instances plus restreintes et le rôle essentiel joué par les négociations bilatérales entre les deux superpuissances. Cette approche est fidèlement reflétée au paragraphe 5 du Document final de la première session extraordinaire, qui stipule :

"Les Membres de l'Organisation des Nations Unies sont pleinement conscients que leurs peuples sont convaincus que la question du désarmement général et complet est d'une importance extrême et que paix, sécurité et développement économique et social sont indissociables, et ils ont reconnu en conséquence que les obligations et responsabilités qui découlent de cet état de choses sont universelles." (Résolution S-10/2, par. 5)

M. Taylhardat (Venezuela)

Conformément à cette approche, j'aimerais lire la phrase suivante tirée du rapport annuel du Secrétaire général,

"Le désarmement ne relève pas de la responsabilité exclusive des deux Etats les plus puissants; il est l'affaire de tous les Etats." (A/43/1, p.14)

L'autre approche est marginaliste et correspond à l'attitude de ces pays, très peu nombreux qui, tout en reconnaissant que le désarmement est une question d'intérêt général, n'admettent pas que les Nations Unies participent activement aux efforts destinés à mettre un terme à la course aux armements. Pour les partisans de cette approche, le travail des Nations Unies et de leurs organes doit se limiter à des tâches marginales, afin de réserver la négociation de questions fondamentales aux instances les plus restreintes. Cette approche va même jusqu'à rejeter la possibilité pour les Nations Unies de jouer un rôle quelconque en matière de vérification. Il faut espérer cependant que la communauté internationale sera toujours prête à s'associer aux initiatives et aux accords réalisés au cours de négociations bilatérales ou dans des instances plus restreintes.

Durant la session extraordinaire, le contraste entre ces deux approches à l'égard du rôle des efforts multilatéraux de désarmement a été évident. S'il a été possible, durant ces négociations, d'adopter un langage consensuel à propos de certaines questions envisagées dans le projet de document final, cela n'a pu se faire qu'au détriment de ceux qui défendent une approche universaliste. Que l'on n'ait pu aboutir à un accord sur l'ensemble du projet de document final vient de ce que trop de concessions avaient déjà été faites à l'égard de la conception marginaliste. Si nous étions allés plus loin, cela eût signifié un affaiblissement à des niveaux intolérables de la fonction de la communauté internationale organisée en matière de désarmement.

Ceux qui défendent l'approche universaliste n'ignorent pas que les superpuissances possèdent les principaux arsenaux nucléaires et détiennent la technologie spatiale et militaire la plus avancée. Nous savons aussi que leurs préoccupations et leurs intérêts en matière de sécurité soulèvent des problèmes complexes qui appellent une attention spéciale. C'est précisément la raison pour laquelle non seulement nous reconnaissons qu'il leur incombe une responsabilité particulière pour tout ce qui a trait au désarmement, mais nous exigeons également qu'ils en assument la responsabilité. D'où notre insistance pour dire qu'il existe

M. Taylhardat (Venezuela)

un lien et une complémentarité étroites entre les efforts menés à différents niveaux et dans diverses instances du désarmement, qu'ils soient bilatéraux, multilatéraux-régionaux ou multilatéraux-universels.

Personne ne prétend que les instances multilatérales doivent imposer aux superpuissances une mesure concrète de désarmement. Mais il est légitime de vouloir que ces dernières reconnaissent à la communauté internationale organisée le rôle qui est le sien dans la négociation de ces mesures, notamment si l'on veut qu'elles aient des conséquences et une portée universelles.

Dès lors, l'une des leçons que nous devons tirer de l'échec de la troisième session extraordinaire est la nécessité impérieuse d'établir clairement la relation qui doit exister entre les différentes instances où sont débattus les problèmes de désarmement et de préciser le rôle que chacune d'entre elles est appelée à jouer de façon à atteindre l'objectif auquel nous aspirons tous.

A notre avis, cette relation doit être développée dans le cadre d'une interaction permanente, en ce sens que si chaque instance doit suivre la voie qui lui sied le mieux dans la recherche de ses objectifs, il doit y avoir en même temps une collaboration étroite et réciproque qui lui assure un soutien mutuel et une complémentarité afin d'aboutir aussi rapidement que possible à des résultats concrets. Les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui ont lieu à l'heure actuelle tant au niveau multilatéral que bilatéral, en sont la meilleure illustration. Ces dernières ont considérablement bénéficié de l'apport des premières. Certains problèmes complexes susceptibles d'affecter la sécurité des deux superpuissances ont préalablement été examinés au cours de négociations bilatérales et ont trouvé par la suite une solution satisfaisante dans les négociations multilatérales, ce qui explique les progrès enregistrés cette année dans les travaux de la Conférence du désarmement sur un projet de convention sur les armes chimiques.

J'aimerais maintenant revenir brièvement sur les principaux thèmes débattus dans les instances multilatérales de désarmement, notamment à la Conférence du désarmement. Le fait que je n'aborde pas toutes les questions relatives au désarmement et inscrites à l'ordre du jour ne doit pas être perçu comme un manque d'intérêt de notre part pour ces questions.

Pour le Venezuela, comme pour la très grande majorité des pays ici présents, le désarmement nucléaire continue d'être l'objectif hautement prioritaire, et tous

M. Taylhardat (Venezuela)

nos efforts tendent dans ce sens. Bien que le danger d'une guerre nucléaire ait considérablement diminué depuis que les principaux dirigeants des deux superpuissances ont énoncé le principe selon lequel une guerre nucléaire ne peut être gagnée et qu'elle ne doit donc jamais être engagée, le risque que l'humanité succombe à un holocauste nucléaire demeurera tant que les armes nucléaires continueront d'exister partout dans le monde.

M. Taylhardat (Venezuela)

Les puissances qui possèdent ces armes continuent d'être responsables au premier chef en matière de désarmement nucléaire. Mais il est de l'intérêt vital du reste de la communauté internationale - de tous les autres pays du monde - de faire en sorte que les négociations sur le désarmement nucléaire donnent des résultats positifs, car ce qui est en jeu c'est notre propre survie et le destin de l'humanité.

On relève une profonde contradiction implicite dans les doctrines militaires qui se fondent sur la possession de l'arme nucléaire. On prétend que la possession de ces armes est indispensable pour garantir la sécurité des pays qui la possèdent. Mais la possession de l'arme nucléaire, loin de renforcer la sécurité des pays qui la possèdent, ne fait qu'accroître l'insécurité de toute l'humanité, qui est sans cesse exposée au risque d'une hécatombe nucléaire. Au fond, la raison justifiant la possession des armes nucléaires est d'empêcher qu'elles ne soient utilisées, mais, pour y parvenir, on maintient en permanence la menace d'y recourir, même si cela doit signifier l'auto-immolation et l'annihilation de la vie sur la planète.

Le Venezuela nourrit le ferme espoir que la Conférence du désarmement, à laquelle sont représentés tous les Etats dotés d'armes nucléaires de même qu'un groupe représentatif de pays de toutes les régions du monde, commencera à jouer le rôle qui lui revient dans ce domaine en négociant des mesures de désarmement nucléaire qui contribueront à réduire le danger d'une guerre nucléaire et à inverser la course aux armements nucléaires.

L'impérieuse nécessité de mettre au point un vaste traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires est étroitement liée aux efforts entrepris pour réaliser le désarmement nucléaire. Une telle mesure constituerait, comme nous le savons tous, le moyen le plus efficace de mettre fin à la prolifération nucléaire, tant horizontale que verticale, et serait la façon la plus appropriée d'empêcher le redéploiement des armes nucléaires qui auront été éliminées en application des accords de désarmement déjà conclus ou sur le point de l'être.

Le Venezuela rejette la thèse selon laquelle l'interdiction des essais nucléaires ne peut être conçue que comme un objectif à long terme, qui ne peut être réalisé qu'après que l'on se sera concerté sur des réductions importantes des arsenaux nucléaires existants. Nous nous félicitons du fait que les négociations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la limitation des essais nucléaires progressent de façon satisfaisante. Nous sommes cependant préoccupés

M. Taylhardat (Venezuela)

par le fait que ces négociations ne visent qu'à limiter les essais nucléaires et à créer les conditions nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et du traité limitant l'ampleur de ces essais. De l'avis du Venezuela, l'interdiction des essais nucléaires doit être complète; autrement dit, il faut mettre fin à tous les essais de quelque ampleur que ce soit, dans tout environnement, et à jamais.

Conséquent avec cette position, le Venezuela, conjointement avec l'Indonésie, le Mexique, le Pérou, Sri Lanka et la Yougoslavie, a pris l'initiative de formuler une proposition tendant à faire du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires un traité d'interdiction complète. Cette initiative n'est pas, comme on l'a prétendu, la manifestation de notre déception face à la stagnation dans laquelle se trouve cette question au Comité de la Conférence du désarmement. Le but recherché par les six pays est tout simplement de fermer la brèche qu'avaient délibérément laissée ouverte les auteurs du Traité de Moscou de 1963, lorsqu'ils ont décidé de mettre fin aux essais dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau mais se sont réservé le droit de poursuivre les essais nucléaires souterrains.

L'amendement au Traité de Moscou n'est pas destiné non plus, comme on l'a dit, à entraver ou freiner le travail de la Conférence du désarmement sur cette question. Bien au contraire : son but est de favoriser la reprise dans les plus brefs délais des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'amendement proposé ne fait qu'exprimer une exigence largement insatisfaite de la communauté internationale et la reconnaissance du caractère urgent et prioritaire de cette question.

La communauté internationale est sérieusement et légitimement préoccupée à la pensée que l'espace extra-atmosphérique puisse devenir le théâtre de la poursuite de la course aux armements que nous connaissons actuellement sur terre. Cette préoccupation s'accroît au fur et à mesure que les progrès de la science et de la technique spatiales rapprochent l'homme du jour où il sera capable de mettre au point et de fabriquer des armes spatiales. C'est pourquoi l'immense majorité des pays insistent pour que les quelques pays qui sont dotés de cette capacité renoncent à la possibilité de déployer des armes dans l'espace.

La communauté internationale a exprimé, dans différents instruments, sa détermination sans équivoque de préserver l'espace extra-atmosphérique de la

M. Taylhardat (Venezuela)

rivalité militaire qui existe sur terre. Son objectif déclaré est de réserver l'utilisation de cet élément à des fins exclusivement pacifiques. Le Venezuela partage pleinement cette aspiration. C'est pourquoi mon pays attache une importance particulière aux travaux de la Commission du désarmement liés à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'intérêt que porte le Venezuela à cette question a été mis en évidence par la part active qu'il a prise à l'examen de cette question. En 1988, j'ai eu l'honneur d'assumer la présidence du Comité ad hoc de la Conférence du désarmement qui traite de cette question.

Il est intéressant de relever que le traitement de cette question a revêtu dernièrement un caractère très particulier du fait qu'elle a fait l'objet d'un débat partagé entre deux tendances dominantes. D'une part, la grande majorité des pays souhaitent que l'on adopte des mesures spécifiques pour prévenir l'extension imminente de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. D'autre part, la question est particulièrement épineuse et délicate pour certains pays, ce qui les amène à assumer une position extrêmement prudente. Ce faisant, ils empêchent la Conférence de jouer un rôle significatif dans ce domaine, subordonnant ainsi l'action multilatérale à l'évolution des efforts qui se poursuivent sur le plan bilatéral.

Cependant, il ressort du chapitre pertinent du rapport de la Conférence du désarmement que ce thème a fait l'objet d'une attention croissante cette année. Cela reflète le rang de priorité toujours plus élevé qui lui est assigné sur l'ordre du jour global du désarmement. Il ressort également du rapport de la Conférence du désarmement qu'il s'est produit, cette année, un changement qualitatif dans l'examen de cette question, l'attention s'étant concentrée sur les nombreuses propositions présentées par diverses délégations sur des mesures concrètes propres à empêcher l'extension de la course aux armements dans l'espace. On peut dire que les activités de la Conférence s'orientent maintenant vers la réalisation d'objectifs concrets, ce qui devrait se traduire par l'intensification de ses travaux.

On peut affirmer également qu'à l'exception peut-être d'un seul pays, les Etats membres de la Conférence reconnaissent que le régime juridique régissant actuellement l'espace n'est pas suffisant pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Le Traité de l'espace envisage une interdiction partielle du déploiement

M. Taylhardat (Venezuela)

d'armes dans l'espace portant exclusivement sur les armes nucléaires et les armes de destruction massive. Le Traité ne contient pas de dispositions interdisant de placer d'autres types d'armes dans l'espace, et moins encore les nouvelles armes basées sur de nouvelles techniques, qui font actuellement l'objet de recherches intenses et sont mises au point pour être utilisées comme élément d'un système défensif stratégique. Les armes spatiales, de par leur propre nature, ne connaissent ni frontières ni limites de quelque nature que ce soit. D'où le danger qu'elles représentent pour toute l'humanité, car aucun pays n'échapperait aux effets d'un éventuel affrontement militaire dans l'espace.

M. Taylhardat (Venezuela)

L'arme chimique est l'instrument de guerre le plus abominable et le plus lâche qu'ait pu concevoir le génie humain. Les effets terribles causés par son emploi pendant la première guerre mondiale ont amené la communauté internationale à conclure le Protocole de Genève qui pendant plus d'un demi-siècle a suffi pour empêcher qu'on ne les utilise à nouveau. Le Venezuela ne peut manquer d'exprimer la profonde préoccupation qu'il ressent du fait que l'on ait à nouveau recouru à l'emploi d'armes chimiques dans un conflit. Le Venezuela joint sa voix à celle de tous les pays qui, de façon énergique et ferme, ont exigé le respect absolu des obligations découlant du Protocole de Genève de 1925.

La façon la plus efficace de freiner la résurgence des armes chimiques et leur éventuelle prolifération consiste à conclure rapidement un instrument international qui impose l'interdiction complète de la mise au point, de la fabrication, de la détention et de l'utilisation d'armes chimiques, et qui prévoit la destruction des arsenaux existants et des installations destinées à leur fabrication.

Nous sommes heureux de constater que les travaux de la Conférence du désarmement relatifs à l'élaboration du projet de convention destinée à établir cette interdiction complète ont continué d'évoluer positivement. Cette année, les négociations de la Conférence du désarmement ont permis d'enregistrer de nouveaux progrès marquants. Il faut toutefois reconnaître que ces négociations ne progressent pas au rythme qu'exige l'urgence de cet instrument. Il reste encore des questions importantes et délicates à résoudre. Mais aucune d'entre elles ne constitue un obstacle insurmontable qui ne puisse être franchi si on fait preuve de la volonté politique requise. A notre sens, l'un des obstacles, lié à l'idée des "arsenaux de sécurité", a été éliminé à la suite de la déclaration faite par le Président de la France à l'Assemblée générale, dans laquelle il a dit que son pays était disposé à renoncer à toute possibilité de production d'armes chimiques dès l'entrée en vigueur de la future convention. Cette déclaration est sans aucun doute d'une immense portée, mais parallèlement, elle incite à se demander quelle sera la politique de la France en matière d'armes chimiques au moment de l'entrée en vigueur de la convention.

Le Venezuela estime très importantes les initiatives des Présidents des Etats-Unis et de la France à propos de la tenue d'une conférence internationale consacrée à l'interdiction de l'emploi des armes chimiques.

M. Taylhardat (Venezuela)

Nous avons transmis à nos autorités l'invitation que le représentant de la France à la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Pierre Morel, a adressée dans le cadre de cette commission à tous les Etats parties au Protocole de Genève pour qu'ils participent à cet événement qui se déroulera à Paris du 7 au 11 janvier prochain.

Nous avons noté que cette réunion a été conçue comme un acte politique destiné à renforcer le respect du Protocole de Genève et qu'il ne s'agit pas d'introduire des modifications de nature juridique dans le Protocole. Nous notons aussi que cette conférence ne freinera ni n'entravera les travaux de la Conférence du désarmement relatifs à l'élaboration d'une convention globale, et qu'elle a plutôt pour objet de donner à ces négociations l'élan politique final qui leur est nécessaire pour résoudre les difficultés en suspens et pouvoir achever dès que possible la rédaction du texte définitif du nouvel instrument.

La conférence, selon ce qu'on nous a dit, aura pour objet essentiel de confirmer solennellement la pleine adhésion de tous les Etats parties aux obligations qu'ils ont contractées en vertu du Protocole et d'inciter les gouvernements qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à cet instrument. A notre avis, si on désire effectivement renforcer le Protocole de Genève et favoriser le respect de ses dispositions, la conférence de Paris doit aboutir à lever les réserves formulées par de nombreux Etats lorsqu'ils y sont devenus parties. Comme on le sait, le Protocole de Genève, qui a été conçu comme un traité international destiné à interdire l'utilisation des armes chimiques, est devenu un traité sur le non-recours en premier du fait des nombreuses réserves dont il a été l'objet.

La levée des réserves relatives au Protocole de Genève aurait le double effet de renforcer cet instrument en lui permettant de jouer le rôle pour lequel il avait été conçu à l'origine et de faire disparaître une crainte que ressentent beaucoup de pays : que lesdits "droits" unilatéralement proclamés en vertu du Protocole ne soient également invoqués à propos de l'interdiction de l'emploi des armes chimiques envisagée dans la future convention.

Une autre mesure qui pourrait émaner de la conférence de Paris et qui aurait également pour double effet de renforcer le Protocole de Genève et de stimuler les négociations de la Conférence du désarmement consisterait à imposer immédiatement

M. Taylhardat (Venezuela)

un moratoire universel sur la production d'armes chimiques de tout type, en attendant qu'entre en vigueur la nouvelle convention qui fera obligation de détruire les arsenaux et les installations destinées à les fabriquer. Ce moratoire permettrait de limiter l'accumulation des armes chimiques et leur prolifération tant horizontale que verticale.

Comme on sait, une partie importante des ressources utilisées pour la production d'armements est destinée au perfectionnement des armes existantes, à la conception de nouvelles armes et à la mise au point de nouveaux systèmes. Chaque jour, on fabrique des armes plus létales et plus efficaces, on conçoit des armes plus perfectionnées et graduellement, on rend chaque fois plus imperceptible la distinction entre armes conventionnelles et armes de destruction massive.

On estime qu'environ 25 % des dépenses militaires totales sont destinées à des activités de recherche et de développement liées à la production d'armements. S'il est certain que l'on ne peut entraver le progrès ni mettre des obstacles au développement de la science et de la technique, chaque jour apparaît plus clairement la nécessité de commencer d'urgence à appliquer les dispositions du paragraphe 39 du Document final de la première assemblée extraordinaire, qui préconise des négociations sur la limitation et l'arrêt du perfectionnement qualitatif des armements pour que, finalement, les réalisations de la science et de la technique ne puissent être utilisées qu'à des fins pacifiques.

A la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement et à la présente session de la Première Commission, de nombreuses délégations ont rappelé cette question et on peut affirmer qu'il existe un large consensus pour inscrire la question de la course qualitative aux armements à l'ordre du jour international du désarmement. D'intéressantes propositions concrètes ont été faites à cet égard, parmi lesquelles celle qu'a présentée l'Inde pendant la session extraordinaire, et qui pourrait servir de base à un examen de fond de ce nouvel aspect de la problématique du désarmement. Là encore, afin de faciliter la compréhension des dimensions et de la portée du problème, peut-être les Nations Unies pourraient-elles préparer une étude spéciale comportant une évaluation des problèmes techniques, politiques et juridiques du problème, ainsi que l'analyse de ses incidences sur la sécurité et de ses ramifications économiques et commerciales. Une étude de cette nature servirait de point de départ pour déterminer l'orientation qu'il conviendra de donner au traitement international de cette importante question.

M. Taylhardat (Venezuela)

Ces derniers jours, il a été souligné avec force que le désarmement est une affaire sérieuse, qu'il est nécessaire de l'aborder avec réalisme, et que les approches globales fondées sur les exigences du tout ou rien ne contribueraient pas à résoudre le problème.

Je ne crois pas qu'aucun gouvernement pense que le désarmement n'est pas une affaire sérieuse. Je ne crois pas non plus qu'aucun pays poursuive une politique du tout ou rien ou méconnaisse les incidences délicates et complexes des négociations sur toute mesure de désarmement.

Mais on ne peut apprécier la réalité en l'examinant uniquement du point de vue dicté par les perceptions de sécurité des grandes puissances militaires. Etre réaliste, cela signifie ne pas oublier que des milliards d'êtres humains très préoccupés par leur propre sécurité vivent sur cette planète. La notion de sécurité de la grande majorité des pays se fonde sur un large concept multidimensionnel. La sécurité d'un pays devrait tenir compte, outre les aspects militaires, des exigences liées à la stabilité économique, sociale et écologique, indispensables à sa population pour vivre en harmonie avec ses voisins.

Le climat encourageant qui règne sur la scène politique internationale contraste très nettement avec la sombre situation économique des pays en développement. Alors que la course aux armements continue d'absorber les ressources humaines, financières et techniques limitées du monde en quantité inadmissible pour ce que certains pays considèrent comme leurs propres exigences de sécurité militaire, une grande partie de l'humanité lutte pour survivre au milieu des menaces que représentent pour sa sécurité sociale et économique et sa stabilité politique le sous-développement, la pauvreté et les sacrifices insupportables qui lui sont imposés par le lourd fardeau de la dette extérieure.

A cet égard, je tiens à rappeler le paragraphe 4 du Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement qui indique que :

"Le monde peut soit poursuivre la course aux armements avec la vigueur qu'il y a jusqu'à présent apportée, soit s'orienter délibérément et avec toute la diligence voulue vers un développement social et économique plus stable et équilibré, allant de pair avec un ordre économique et politique plus viable sur le plan international. Il ne peut s'engager dans ces deux directions à la fois." (A/CONF.130/39, sect.a II, par. 4)

M. Taylhardat (Venezuela)

A ce propos, je terminerai en citant un passage de l'intervention faite par le Président de mon pays, M. Jaime Lusinchi, au cours de la présente session de l'Assemblée générale :

"On définit parfois la 'sécurité' du point de vue de la sauvegarde, de la préservation et de la promotion des intérêts fondamentaux d'un pays. Pour le Venezuela, la sécurité est inhérente à son état de nation; de par sa vocation et le mandat de sa constitution, sa sécurité est aussi sa démocratie. Elle équivaut à la liberté dont disposent les citoyens de manifester leur désaccord, de prospérer et de satisfaire, sous le règne du droit, leurs aspirations d'ordre matériel et spirituel, avec autonomie et indépendance. Mais, dans notre monde contemporain, notre sécurité, la sécurité de nos pays, est menacée de l'extérieur; par conséquent, le moment est venu de dénoncer cet état de choses, et est-il un endroit plus propice que cette tribune de tous les peuples du monde pour le faire.

Nos droits fondamentaux, en tant que nation et en tant que peuple ... sont aujourd'hui remis en question du point de vue de leur légitimité. On ne peut interpréter autrement l'absence de solution définitive aux problèmes tels que celui de la dette extérieure, qui affaiblissent nos pays et les privent du droit à un avenir stable." (A/43/PV.5, p. 2 et 3)

Telle est la dure réalité à laquelle est confrontée l'humanité.

M. AL-ZADGALY (Oman) (interprétation de l'arabe) : Conformément à l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, que le Président a tenu à voir appliquer à la Commission, j'en viens tout de suite à ma déclaration.

D'emblée, je tiens à répéter que l'Oman souhaite, grâce à la participation de tous aux travaux et débats de la Commission, voir la présente session adopter des résolutions et des recommandations qui répondent aux aspirations de toutes les délégations et qui reflètent un consensus sur nombre de questions qui préoccupent toute la communauté internationale.

Cette année, l'Assemblée générale se déroule à un moment historique marqué par des changements positifs qui inaugurent une ère d'optimisme et de tranquillité. Les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique se sont mis d'accord sur l'élimination des missiles de portée intermédiaire et de plus courte portée en Europe. L'importance politique de cet accord tient au fait que les deux puissances nucléaires reconnaissent que la théorie de la dissuasion nucléaire ne suffit plus

M. Al-Zadgaly (Oman)

pour faire régner la paix et la tranquillité, quelle que soit la capacité de destruction militaire, et que le dialogue, les négociations et le respect des intérêts des autres sont la base d'une sécurité internationale commune.

Nous sommes optimistes lorsque nous voyons l'amélioration des relations entre les deux superpuissances en ce qui concerne la réduction des armes stratégiques nucléaires et les efforts sérieux déployés pour freiner la course aux armements et arrêter la prolifération des armes nucléaires, ainsi que l'élimination, pour commencer, de deux catégories d'armes destructrices. Nous saluons ces initiatives. Nous attendons avec impatience que les deux superpuissances entament prochainement des négociations sur d'autres mesures de désarmement et de limitation des armements, dans l'intérêt de l'humanité. La détente et le dialogue entre les deux superpuissances ont permis de réduire les tensions. Il en résulte un monde plus stable et plus tranquille, et cela permet d'espérer l'élargissement du dialogue et la conclusion d'un accord sur un nombre croissant de questions internationales.

A cet égard, je voudrais aborder quelques sujets que l'Oman estime très importants pour la communauté internationale.

Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous décrit un sombre tableau, bien que réaliste. Il est toujours réaliste, en ce sens qu'il exprime l'état d'esprit qui régnait alors parmi les Etats dans le monde :

"L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr." (Résolution S-10/2, par. 18)

Au paragraphe 45 du Document final, l'Assemblée générale a placé les armes nucléaires au début des priorités pour les négociations sur le désarmement.

Comme mon pays poursuit depuis toujours une politique étrangère pacifique à l'égard de toutes les questions régionales et internationales, convaincu que la paix doit triompher sur la base de la justice et de la fraternité entre toutes les nations et tous les peuples, la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement était porteuse d'espoir. En fait, les déclarations faites au cours de la présente session s'accordent avec les principes fondamentaux de la politique menée par l'Oman.

M. Al-Zadgaly (Oman)

Il était également de première importance de ne pas laisser se dissiper le climat international créé grâce aux récentes initiatives. Il nous appartenait de donner un nouvel élan à ce processus afin que la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se montre à la hauteur des espérances. Nous sommes convaincus que cet élan aurait renforcé les liens entre les efforts multilatéraux et bilatéraux qui sont déployés pour arrêter la course aux armements et l'inverser. S'il y a relâchement dans les efforts de désarmement déployés dans le cadre des Nations Unies, cela est certainement dû à l'absence de la volonté politique nécessaire pour faire appliquer les résolutions adoptées et les programmes formulés à cet égard. Dans la formulation de ces programmes, l'intérêt national l'emporte sur l'intérêt international. De ce fait, la session extraordinaire aurait dû être l'occasion de promouvoir et de coordonner les efforts multilatéraux faits dans le cadre des Nations Unies afin de les harmoniser avec les efforts bilatéraux.

La semaine dernière, une délégation avait attribué l'échec de la dernière session extraordinaire à l'absence d'accord sur deux paragraphes concernant le Moyen-Orient et l'Afrique du Sud.

Malheureusement, cela ne peut être plus faux, tout d'abord parce que les questions sur lesquelles l'accord s'est fait sont si nombreuses qu'il est impossible de les compter et, deuxièmement, parce que la vraie raison est celle-ci : les parties intéressées ne se font pas suffisamment confiance pour parvenir à harmoniser leurs vues, lesquelles reflètent des divergences idéologiques quant aux initiatives régionales relatives au désarmement nucléaire, aux armements navals, à la relation entre le désarmement et le développement et aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La question du désarmement n'est pas l'affaire d'un Etat ou d'un groupe d'Etats. Il s'agit d'une question de portée mondiale qui intéresse tous les peuples, car personne ne survivra à une catastrophe nucléaire qui effacera l'homme et la civilisation de la surface de la Terre. Il faut donc oeuvrer ensemble si nous voulons prévenir une telle catastrophe. Ces efforts collectifs ne seront possibles que si chaque Etat assume ses responsabilités et consent à faire les sacrifices nécessaires pour préparer la voie vers un nouvel effort mondial concerté pour formuler un programme de désarmement complet.

M. Al-Zadgaly (Oman)

Le rapport du Secrétaire général contenant l'étude des effets climatiques et autres effets planétaires d'une guerre nucléaire élaborée par un groupe d'experts (A/43/351) nous amène à songer sérieusement aux effets de certains conflits régionaux dans le reste du monde. Ce rapport préconise instamment la conclusion d'un traité d'interdiction complète de tous les essais nucléaires effectués sous terre, dans l'espace extra-atmosphérique et dans les mers et océans. Les travaux du Comité spécial de la Conférence du désarmement menés dans le cadre des négociations multilatérales pour l'élaboration d'un traité d'interdiction de tous les essais et explosions nucléaires devraient être facilités.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition de la France et des Etats-Unis - présentée à plusieurs reprises par la Conférence du désarmement à Genève - appelant à la convocation d'une conférence internationale sur l'interdiction de la prolifération, de la mise au point, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, à toxines et bactériologiques, pourvu que cette réunion favorise la promotion du Protocole de Genève de 1924, jugé à bon droit comme un accord multilatéral de limitation des armes chimiques, et pourvu que la Conférence ne blâme pas certaines parties pour des raisons politiques tendancieuses.

Le véritable défi que la communauté internationale doit relever consiste peut-être pour elle à mettre en train les travaux préparatoires de la quatrième Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Le fait que le Sultanat d'Oman n'a pas adhéré à ce traité ne l'empêche pas de s'opposer à la course dangereuse et vaine aux armements nucléaires. Nous devons prendre des mesures concrètes pour arrêter la prolifération des armes nucléaires, tant verticalement qu'horizontalement.

Nous espérons que les résultats de la Conférence des parties dissiperont la suspicion de ceux qui pensent que le Traité imposera un fait accompli international qui perpétuerait le clivage entre les Etats nucléaires et ceux qui ont renoncé à en posséder ou n'en possèdent pas. Comme tous les autres pays arabes et islamiques, nous rejetons l'idée de la prolifération des armes nucléaires et nous mettons en garde contre le fait que ces armes pourraient être mises entre les mains d'Etats qui ont des intentions hostiles et qui pourraient les utiliser pour intimider des Etats qui n'en possèdent pas. Cette situation ne pourrait que renforcer les doutes et l'instabilité et exacerber les tensions régionales et internationales, tout en légitimant la course aux armements et l'utilisation des ressources naturelles et économiques aux fins d'objectifs de défense militaire.

M. Al-Zadgaly (Oman)

Comme les autres Etats épris de paix dans le monde, nous estimons qu'il devient de plus en plus nécessaire de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cependant, bien que nous appuyions l'idée de faire du Moyen-Orient une zone de paix, exempte d'armes nucléaires, nous voudrions attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait que la capacité nucléaire accrue d'Israël et son refus de placer ses installations nucléaires sous le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) représentent une menace réelle pour la sécurité du Moyen-Orient et empêchent la création dans cette région d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Conscient que cette situation peut entraîner la destruction et l'instabilité dans la région, le Sultanat d'Oman demande aux Nations Unies de redoubler d'efforts. La communauté internationale doit aujourd'hui songer sérieusement à créer une zone exempte d'armes nucléaires dans la région de la Méditerranée et du Moyen-Orient, en tenant compte des circonstances et de la nature de la région, ce qui favoriserait, dans une grande mesure, la paix et la sécurité internationales.

Depuis qu'il est devenu membre du Comité spécial chargé de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur l'application de la Déclaration de l'Assemblée générale faisant de l'océan Indien une zone de paix, l'Oman n'a épargné aucun effort pour faciliter ce travail préparatoire. Nous espérons que la Première Commission adoptera le rapport du Comité préparatoire et prendra les mesures voulues pour faciliter le travail du Comité afin que la Conférence sur l'océan Indien puisse avoir lieu, comme prévu, avant la fin de 1990.

De même, nous nous félicitons de la déclaration faite par les Etats de l'Asie du Sud de ne pas acquérir d'armes nucléaires. Nous espérons que cette déclaration aboutira à un accord juridiquement contraignant.

Le Sultanat d'Oman appuie toutes propositions visant à empêcher certaines sociétés transnationales de se débarrasser de leurs déchets nucléaires, toxiques et radioactifs dans le territoire des pays en développement, notamment en Afrique, au Moyen-Orient et dans le Pacifique sud. Les pays de ces régions ne doivent pas être pollués par les déchets que d'autres produisent. Il s'agit là d'une question de la plus haute importance, qui doit être examinée avec tout le sérieux qu'elle mérite. Il s'agit de certaines pratiques immorales qui représentent un grave danger pour les hommes et l'environnement dans lequel ils vivent. Il est également de la plus

M. Al-Zadgaly (Oman)

grande importance d'endiguer la prolifération et l'ensevelissement de ces déchets toxiques dans tous les secteurs de l'environnement. Certains accords juridiquement contraignants de portée mondiale devraient être conclus à cet égard.

L'idée de sécurité collective nous amène à considérer l'espace extra-atmosphérique comme le patrimoine commun de l'humanité. L'espace doit être utilisé à des fins pacifiques. Par conséquent, la communauté internationale doit lancer un appel aux Etats qui détiennent le savoir-faire scientifique, technique et économique pour qu'ils garantissent le respect des restrictions juridiques raisonnables qui s'appliquent à l'espace extra-atmosphérique et l'utilisation de l'espace exclusivement à des fins pacifiques et favorables à l'humanité. Nous suivons avec inquiétude les tentatives d'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et de mise au point de nouveaux systèmes d'armes qui sont contraires aux idées de sécurité internationale et à l'opinion selon laquelle l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité, et les tentatives d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires et d'espionnage.

M. Al-Zadgaly (Oman)

C'est avec une grande inquiétude que nous avons appris qu'Israël avait lancé un satellite destiné à espionner les activités militaires et les opérations de défense des pays arabes et africains. Il s'agit d'un nouvel acte d'agression qui compromet la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient et dans la Méditerranée. Cela incite également les pays de la région à s'engager dans une nouvelle spirale de la course aux armements, cette fois dans l'espace extra-atmosphérique.

La question des armements navals est épineuse et complexe et elle mérite une attention particulière. A cet égard, le Sultanat estime qu'il importe de prendre des mesures propres à instaurer la confiance afin de renforcer la sécurité et de réduire les risques d'incidents et d'affrontements en mer, notamment du fait de bâtiments porteurs d'armes nucléaires. Il importe également que ces efforts internationaux viennent compléter ceux qui sont faits sur le plan bilatéral et que les négociations à cet égard se déroulent dans le cadre de la Conférence du désarmement. Les questions envisagées devraient porter sur les garanties de sécurité en matière d'activités non militaires en haute mer et sur les assurances données aux Etats du littoral et aux navires des pays neutres qui sont mêlés aux conflits.

On ne peut parler du désarmement sans aborder la question du désarmement classique. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le monde a été témoin de 36 conflits armés au cours desquels des armes classiques ont été employées. Plus de 5 millions d'êtres humains ont péri au cours de ces conflits, sans parler des dépenses considérables pour l'acquisition de ces armes. Il importe d'accorder une priorité particulière à cet aspect du désarmement. Tous les pays devraient adhérer aux principes de la Charte et s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et de s'ingérer dans les affaires intérieures de tout autre Etat. Cela permettra d'accroître la sécurité, condition nécessaire à tout effort sérieux en matière de désarmement. Nous demandons également que soient appliquées toutes les résolutions adoptées, année après année, par l'Assemblée générale sur la question.

Nous saluons aussi les efforts déployés pour réduire les armements classiques en Europe, dans le cadre de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe.

Je souhaite également parler du rapport du Secrétaire général sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires (A/43/368). Nous sommes placés devant le choix suivant : continuer à

M. Al-Zadgaly (Oman)

s'armer ou passer rapidement et résolument à un développement économique et social équilibré et solide dans le cadre d'un système économique et politique plus stable. La communauté internationale a montré combien elle était attachée à cette option en mettant l'accent sur le lien qui existe entre le désarmement et le développement et en adoptant par consensus le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui montre clairement que le désarmement et le développement représentent aujourd'hui le plus grand défi lancé au monde.

Plus de 35 milliards de dollars sont dépensés tous les ans dans la mise au point et la production de nouvelles armes, alors que de nombreux peuples dans le monde font face à la famine, à la sécheresse et à la désertification. Il faut absolument encourager la réduction des budgets militaires. La paix et la sécurité internationales seraient davantage renforcées si les Etats de toutes les régions du monde prenaient des mesures concrètes en vue de réduire leurs arsenaux militaires jusqu'à un minimum raisonnable nécessaire à leur défense et à leur sécurité.

En conclusion, comme nous estimons qu'il convient de renforcer l'efficacité du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement, nous estimons qu'il est grand temps de réévaluer les activités des institutions spécialisées des Nations Unies dans ce domaine, et avant tout, bien entendu la Conférence du désarmement à Genève. Nous affirmons que la Conférence a fait grandement avancer la cause du désarmement. Nous avons l'occasion de conforter ses travaux afin d'arriver à de meilleurs résultats. L'application de la résolution de 1983 tendant à accroître le nombre d'adhérents à la Conférence pourrait être de bon augure pour ses travaux. De même, la revalorisation et la rationalisation des travaux de la Première Commission et de la Commission du désarmement auraient le même effet bénéfique.

M. RAZALI (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation est heureuse du sentiment largement répandu de confiance et d'optimisme que suscitent les relations internationales actuelles alors que nous commençons nos travaux à la présente session. Nous espérons que le climat politique positif qui règne aujourd'hui, né essentiellement des relations améliorées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique à la suite des sommets qu'ont tenus les superpuissances et du Traité conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques

M. Razali (Malaisie)

socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée moyenne et à plus courte portée - Traité FNI -, sera utile à nos travaux actuels. Nous espérons également que la conjoncture internationale favorable et le renouvellement de l'intérêt et de la confiance manifestés en faveur des Nations Unies ainsi que le regain de prestige de l'Organisation auront des résultats positifs à la fin de la présente session. On se rappellera qu'un esprit d'optimisme et de confiance semblable a régné lors des travaux de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue il y a quelques mois, mais qu'à notre vive déception, nous n'avons pas pu mettre à profit le climat propice qui régnait pour mener à bonne fin les travaux de cette session extraordinaire. Nous ne sommes pas arrivés à un consensus sur un document de clôture. Alors que ma délégation partage l'opinion positive de nombreuses délégations à l'égard de l'utilité de cette session, nous devons avoir la franchise de reconnaître qu'elle n'a pas été un succès.

A la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, nous nous réunissons à nouveau alors que persiste sur la scène politique internationale un climat de détente, presque sans précédent dans l'histoire de l'après-guerre. Nous avons une fois de plus l'occasion exceptionnelle de recouvrer ce que nous avons perdu plus tôt cette année.

A l'époque nucléaire, toutes les nations, grandes et petites, sont menacées d'anéantissement. C'est pourquoi de nombreuses nations, grandes et petites, ont exprimé leurs préoccupations, leurs craintes et leurs espoirs à cette assemblée. La Malaisie souhaite ajouter sa voix à ceux qui, universellement, réclament un monde plus stable et plus sûr, à l'abri de la menace d'un holocauste nucléaire ou d'autres formes de destruction massive. Nous nous faisons l'écho des préoccupations et des inquiétudes légitimes des petits pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires destinées à exercer une prétendue dissuasion ni de boucliers antinucléaires pour se protéger. Notre seul arsenal est notre volonté de voir la rationalité et la raison l'emporter. Si nous unissons nos voix, nous pouvons être entendus.

De là l'importance et la pertinence de l'Organisation des Nations Unies, particulièrement pour les plus petits pays du monde, car elle leur offre une instance où ils peuvent exprimer leurs opinions et leurs espoirs. De là aussi

M. Razali (Malaisie)

l'importance et la pertinence du processus de désarmement multilatéral car même si nous félicitons les deux superpuissances des progrès récents qu'elles ont faits dans leurs négociations bilatérales de désarmement, il n'en demeure pas moins que la nature même de la menace nucléaire exige l'intérêt continu et la participation active de tous les membres de la communauté internationale. Autrement dit, la situation nucléaire délicate des superpuissances n'est plus une question privée ou bilatérale entre elles mais un problème commun qui touche toute l'humanité. Alors que le sort des grandes puissances et des petits pays pèse de la même façon dans la balance, ceux-ci ont tout à fait le droit d'être saisis du problème et de contribuer à sa solution d'une manière appropriée.

Mon gouvernement, comme d'autres, est heureux d'entendre les deux superpuissances déclarer ensemble qu'"il n'est pas possible de gagner une guerre nucléaire et qu'il ne faut donc jamais en déclencher". (A/43/58, p. 3)

Si tel est le cas, ne peut-on pas raisonnablement espérer que de telles guerres ne seront jamais envisagées? La suite logique de cette déclaration commune devrait être l'élimination complète de ces armes, et plus vite on y parviendra, plus vite notre planète sera en sûreté. Leur présence persistante, par milliers, dans les arsenaux des puissances nucléaires ne garantit pas la sécurité continue de l'humanité, comme on nous pousse à le croire, mais menace la survie même de l'être humain en tant qu'espèce.

Tout en reconnaissant les difficultés et même les risques d'une réduction rapide de ces armes, la Malaisie demande instamment aux puissances nucléaires de tenir compte des aspirations à un monde plus sûr et plus stable fondé non pas sur la doctrine de la dissuasion nucléaire, qui n'amène au mieux qu'une paix précaire, mais sur le dialogue et la coopération entre les nations. Quelles que soient les percées, même provisoires, que feraient les superpuissances dans cette direction, elles contribueraient beaucoup à accroître la confiance et la sécurité sur la planète, si importantes pour le règlement des conflits régionaux, comme les événements récents l'ont montré.

M. Razali (Malaisie)

Dans les efforts communs que nous faisons pour débarrasser le monde des armes nucléaires, mon gouvernement attache une grande importance à la cessation de tous les essais nucléaires, appuie fermement et encourage les négociations multilatérales relatives à un traité global des essais. Nous pensons que la clef de la cessation de la course aux armes nucléaires réside dans l'interdiction de tous ces essais et nous demandons instamment que la question reçoive la plus haute priorité à la Conférence du désarmement dans les années à venir. Parmi les propositions avancées à cet égard, mon gouvernement apprécie l'appel en faveur d'un amendement et d'une mise à jour du Traité sur l'interdiction partielle.

Alors que nous sommes aux prises avec le problème de l'interdiction des essais nucléaires à long terme, nous devrions également nous préoccuper de la question plus immédiate de la réduction et de l'élimination éventuelle des armes nucléaires existantes. Nous félicitons les Etats-Unis et l'Union soviétique pour ce premier pas historique en vue d'éliminer les missiles nucléaires à portée intermédiaire et à plus courte portée de leurs arsenaux et nous les prions et les encourageons vivement à aller de l'avant avec les négociations bilatérales visant à effectuer une réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires stratégiques dans un proche avenir, profitant de l'élan et du climat politique positif engendrés par la signature du Traité FNI.

D'égale importance est la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, dernière frontière de l'humanité que nous devrions préserver comme héritage commun de l'humanité. La Malaisie favorise beaucoup les délibérations à la Conférence du désarmement sur cette question et approuve l'amorce de sérieuses négociations qui mèneraient à la conclusion d'un accord international sur l'interdiction des armes dans l'espace extra-atmosphérique.

Mon gouvernement suit de très près les négociations à la Conférence du désarmement sur la question des armes chimiques et est encouragé par les progrès réalisés au cours de cette dernière année. Nous abhorrons l'utilisation de ces armes et en conséquence demandons instamment à la Conférence du désarmement d'accélérer son examen de ce sujet pour terminer rapidement une convention globale sur les armes chimiques. En parallèle et comme mesure complémentaire, nous aimerions aussi appuyer la proposition d'une conférence internationale visant à réaffirmer la valeur du Protocole de Genève de 1925.

M. Razali (Malaisie)

Un autre sujet à l'ordre du jour du désarmement international auquel la Malaisie attache une grande importance a trait à la question des mesures de vérification et de respect des accords internationaux. A cet égard, nous pensons que les Nations Unies ont un rôle central à jouer et par conséquent, nous aimerions exprimer notre appui pour l'initiative des six nations concernant la réalisation d'un système multilatéral de vérification dans l'Organisation, même à long terme.

Nous attachons aussi de l'importance au strict respect par toutes les parties intéressées du Traité de non-prolifération dans nos efforts pour diminuer la prolifération des armes nucléaires et en préparation de la prochaine conférence de 1990 chargée de l'examen du Traité de non-prolifération, nous appuyons la proposition d'une nouvelle étude globale des armes nucléaires par les Nations Unies qui faciliterait le succès de cette conférence.

La Malaisie suit avec un vif intérêt l'évolution menant à la création d'une zone de paix dans l'océan Indien et attend la convocation rapide d'une conférence prévue à Colombo pour la mise en oeuvre de la Déclaration des Nations Unies faisant de l'océan Indien une zone de paix. Nous suivons également avec beaucoup d'intérêt les événements relatifs à la promotion d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique Sud ainsi que les propositions de création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde, notamment en Afrique et au Moyen-Orient. A cet égard, la Malaisie condamne fermement les efforts de l'Afrique du Sud visant à introduire des armes nucléaires en Afrique ainsi que les activités et capacités nucléaires d'Israël dans l'une des régions les plus instables du monde.

Le vif intérêt que porte la Malaisie à la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires dans d'autres parties du monde, découle de son propre engagement et des efforts qu'elle déploie en collaboration avec les autres membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est, pour établir une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est, englobant toute la région, dont une zone exempte d'armes nucléaires sera un élément intégral. C'est l'avis de mon gouvernement que la réalisation de cette zone en Asie du Sud-Est serait une contribution concrète à la paix et à la stabilité régionales tout en complétant et renforçant la coopération économique déjà fructueuse entre les pays de l'ANASE. Cette zone, une fois réalisée, ne sera pas orientée vers des puissances extérieures

M. Razali (Malaisie)

à la région, mais servirait à promouvoir une structure de paix, de sécurité, de coopération et de relations harmonieuses entre les pays de la région aussi bien qu'avec les pays de l'extérieur. Un tel cadre constituerait une mesure concrète de désarmement et d'instauration de la confiance dans une zone stratégique du globe.

Nous nous préoccupons de la menace la plus grave à notre survie, la menace nucléaire, et nous ne devrions pas perdre de vue la menace réelle et omniprésente des armes classiques. Mon gouvernement partage les craintes ressenties par la communauté internationale devant l'accumulation massive de ces armes classiques par de nombreux pays, en réponse à leurs besoins de sécurité, et en appelle à tous les membres de cette organisation pour qu'ils contribuent de toutes les façons possibles à l'amoindrissement de cette menace.

La Malaisie se préoccupe également de la menace croissante et du potentiel déstabilisateur de la course aux armements navals dans de nombreuses régions du monde, y compris dans notre propre région de l'Asie du Sud-Est. Nous aimerions une fois de plus, attirer l'attention de la Première Commission et de l'Assemblée générale sur cette question tout aussi importante de l'ordre du jour du désarmement et demandons à tous les pays de jouer leurs rôles appropriés et de contribuer à diminuer cette menace croissante sur les mers, sans porter préjudice aux intérêts légitimes nationaux de tous les pays intéressés.

La Malaisie est consciente des dangers et des risques que représentent le déversement des déchets pour la vie humaine et l'écosystème. Nous sommes atterrés par les nouvelles du déversement des déchets industriels toxiques en Afrique. Ces déversements sont extrêmement dangereux et symbolisent l'aspect négatif du progrès scientifique et technique qui doit être tenu sous le strict régime des sauvegardes et du contrôle internationaux. A cette fin, la Malaisie se joint à l'appel de la communauté internationale pour que des efforts soient faits en vue de créer un instrument international global pour empêcher le transfert de ces déchets toxiques nucléaires et industriels vers les pays en développement.

En tant que pays en développement, totalement engagé dans les affaires du développement national, la Malaisie est absolument convaincue qu'il existe une relation indéniable entre le désarmement et le développement, basé sur la simple équation que plus d'argent pour les armements se traduit par moins d'argent pour les biens et les services. La Malaisie est encouragée par la reconnaissance croissante du lien étroit entre ces deux aspects très importants de la sécurité nationale, au sens le plus large du terme, et demanderait instamment la mise en

M. Razali (Malaisie)

oeuvre des programmes d'action contenus dans le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement.

En conclusion, Monsieur le Président, je voudrais exprimer le ferme appui de ma délégation pour les efforts que vous déployez en vue de faire rapidement progresser les travaux de la Commission qui, je l'espère, produiront des résolutions propres à réunir un plus grand consensus que dans le passé. Ma délégation estime qu'après avoir répété la même chose chaque année depuis si longtemps, le temps est venu pour nous d'aller de l'avant dans la poursuite de nos objectifs communs, pour le plus grand intérêt de l'humanité dont nous sommes tous solidaires. Les enjeux sont très élevés et les défis formidables mais si, à cette étape cruciale, nous sommes inspirés par cette vision éternelle de la paix sur terre, comme nous devrions tous l'être, aucun obstacle ne saurait être insurmontable. A cette fin, j'engage la coopération la plus entière de ma délégation aux travaux de cette commission.

Mme TOURE (Mali) : Je voudrais exprimer toute la satisfaction de ma délégation pour la maîtrise et l'efficacité avec lesquelles vous conduisez nos travaux.

Les appréciations de la délégation du Mali s'adressent également aux deux Vice-Présidents, au Rapporteur et aux membres du Secrétariat. Je ne saurais taire les qualités remarquables de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Nzengeya du Zaïre qui continue de contribuer de manière positive à nos travaux.

La plupart des orateurs qui m'ont précédée ont, au cours de leurs déclarations, apprécié le sentiment d'espoir qui prévaut actuellement dans les relations politiques internationales.

Mme Toure (Mali)

En effet, la lueur d'espoir qui avait commencé à poindre à l'horizon depuis Genève a pu devenir réalité avec la signature, le 8 décembre 1987 à Washington, de l'accord sur la réduction des missiles de moyenne portée et de portée intermédiaire.

Ma délégation se félicite de l'Accord de principe pour la réduction de 50 % des armes stratégiques offensives.

Par ailleurs, la dernière session de la Conférence du désarmement et la troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement ont permis de procéder à des échanges de vues sur la meilleure approche, dans le cadre du système des Nations Unies, susceptible de parvenir à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

Malgré ces progrès dont il convient de se féliciter, la Commission politique et de sécurité demeure toujours saisie de questions relatives à la sécurité et au désarmement, questions qui demeurent des sources permanentes de menace grave à la paix et à la sécurité internationales. C'est dire que l'espoir suscité à travers le monde pourrait être déçu par les attitudes négatives des uns ou par le manque de volonté politique des autres. La paix constitue en effet un tout indivisible et toutes les situations doivent être prises en considération.

La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait suscité beaucoup d'espoir. L'occasion était bonne pour parvenir à mettre au point et à adopter un programme de désarmement dans un cadre multilatéral. Cette démarche s'inscrivait en toute logique, dans le cadre des objectifs de la Charte des Nations Unies, à savoir la sauvegarde et le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ma délégation note avec amertume le manque de consensus autour des questions relatives à l'Afrique australe et au Moyen-Orient.

En adoptant dès 1964 la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique, l'Organisation de l'unité africaine tirait déjà la sonnette d'alarme sur le danger que représente pour le continent africain la présence de l'arme nucléaire. Un quart de siècle après l'adoption de cette importante déclaration, nous assistons d'année en année à l'accroissement de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud. La possession de l'arme nucléaire par un régime qui a institutionnalisé la discrimination raciale et fait de l'agression contre ses voisins une constante de sa politique étrangère représente un danger grave pour l'Afrique et menace la paix et la sécurité internationales. C'est le lieu de lancer un appel pressant à la communauté internationale pour réagir rapidement face à ce danger.

Mme Toure (Mali)

La capacité nucléaire d'Israël constitue une menace grave pour tous les Etats de la région. La recherche de la paix dans cette partie du monde passe nécessairement par la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Ma délégation tient à faire remarquer toutefois que, malgré ce manque de consensus pour l'adoption du document final, la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement a permis, comme cela ressort du rapport du Secrétaire général, l'acceptation d'un certain nombre d'éléments :

"Le désarmement ne relève pas de la responsabilité exclusive des deux Etats les plus puissants; il est l'affaire de tous les Etats;

Le désarmement nucléaire doit certes demeurer la préoccupation primordiale, mais le désarmement classique a pris une importance et une urgence nouvelles;

L'aspect qualitatif de la course aux armements doit être abordé parallèlement à l'aspect quantitatif;

Les besoins en matière de sécurité nationale doivent être replacés dans le contexte plus large des problèmes mondiaux et des préoccupations internationales;

Les efforts faits pour parvenir au désarmement et à la limitation des armements doivent être liés à ceux qui visent à régler les différends, à accroître la confiance et à favoriser le développement économique et social;

Les mécanismes de désarmement existants peuvent et doivent être mieux utilisés."

Le rôle des Nations Unies dans la recherche et le maintien de la paix et de la sécurité internationales devient de plus en plus important. Cette tendance doit se poursuivre dans l'intérêt de la communauté internationale.

L'attribution du prix Nobel de la paix aux forces de maintien de la paix de l'ONU revêt à cet égard une signification toute particulière. Cet acte devrait nous stimuler dans nos efforts de recherche de la paix et de la sécurité internationales.

Mme Toure (Mali)

La philosophie de la dissuasion est certes compréhensible, mais la frontière entre la sécurité nationale et la menace de la catastrophe fatale devrait être également observée. La survie de l'humanité sera en jeu tant que la course à l'armement nucléaire continuera. En nous élevant au-dessus des passions, nous pourrions bâtir ensemble un autre monde fait d'espérance pour les générations futures. Toutes les autres puissances nucléaires devraient suivre l'exemple des deux superpuissances et entamer le processus de désarmement nucléaire.

Dans son rapport d'activité de 1988, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies note qu'il est devenu nécessaire de conclure au plus tôt une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage, de l'acquisition, du transfert et de l'utilisation des armes chimiques et sur leur destruction. Ma délégation encourage la conférence du désarmement dans ses démarches pour l'élaboration d'une telle convention, et émet le vœu de voir l'Assemblée générale adopter, dans un proche avenir, un tel document.

Ma délégation voudrait faire partager à la Commission une autre préoccupation : c'est le danger que fait courir à l'Afrique le déversement des déchets nucléaires et industriels. Il n'échappe à personne que ces pratiques sont de nature à porter atteinte à la structure géophysique et écologique de l'environnement, sans compter leurs effets néfastes sur l'homme. Ma délégation tient ici à se féliciter de la décision de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui, lors de sa trente-deuxième session ordinaire, a condamné toutes les pratiques de déversement de déchets nucléaires. La communauté internationale devrait se pencher de toute urgence sur cette question, car en dehors de leur aspect illégal et immoral, ces pratiques portent atteinte à la sécurité nationale des Etats africains et à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Ma délégation a toujours adhéré à l'idée que le renforcement de la solidarité dans le domaine du désarmement servirait la cause de la paix et de la sécurité internationales et que les ressources dégagées par la réduction des dépenses d'armements contribueraient à la croissance et à la stabilité de l'économie mondiale, en particulier de celles des pays en développement.

Cette idée fondamentale, au centre de la relation désarmement-développement, est toujours d'actualité, et je voudrais, à cet égard, rappeler ce que disait il y a quelques semaines le Président de la République du Mali, Président en exercice

Mme Toure (Mali)

de l'Organisation de l'unité africaine, le général Moussa Traore, devant la quarante-troisième session de l'Assemblée générale :

"Désormais, seule la traduction dans les faits de notre solidarité de destin nous permettra de résoudre cette contradiction, qui consiste à engloutir chaque année 1 000 milliards de dollars des Etats-Unis dans la fabrication d'engins de mort, alors qu'une fraction seulement de cette somme pourrait faire de notre planète une terre de prospérité pour des millions d'hommes qui, aujourd'hui, souffrent de la maladie, de la faim, de la soif et de l'ignorance." (A/43/PV.16, p. 12)

Mme Touré (Mali)

Ma délégation espère que la Commission du désarmement qui poursuit ses travaux sur la question de la réduction des budgets militaires, parviendra à un consensus sur la question de l'utilisation du système d'établissement des rapports sur les dépenses militaires des Etats ainsi que sur les principes régissant l'action future des Etats en matière de gel et de réduction des dépenses militaires.

S'agissant de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ma délégation est d'avis qu'il importe de respecter strictement les accords existants, et d'étudier de manière approfondie le rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait assumer dans la vérification de ces accords de désarmement et de contrôle des armements. Ma délégation considère par ailleurs que l'espace étant le bien commun de l'humanité, son exploration et son utilisation devraient être effectuées exclusivement à des fins pacifiques. Elle invite les Etats dotés d'importantes capacités dans le domaine spatial à contribuer à atteindre cet objectif.

Après la signature de la Charte des Nations Unies, l'humanité était en droit de croire à jamais évanoui le cauchemar du fléau de la guerre. Ce rêve est loin de se réaliser, si l'on considère la nature des questions encore inscrites à l'ordre du jour de notre commission.

L'espoir est cependant permis parce que l'humanité prend de plus en plus conscience du danger que représente un conflit nucléaire à l'échelle de la planète.

Cette prise de conscience doit guider tous les Etats à respecter scrupuleusement les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

M. DJOUDI (Algérie) : Monsieur le Président, la présidence de la Première Commission exige de la part de celui qui en assume la charge des mérites professionnels établis, dont une grande connaissance des problèmes du désarmement et des qualités personnelles reconnues, comme la disponibilité et l'ouverture aux préoccupations d'autrui, donc au dialogue. Parce que ces qualités sont quelques-unes de celles qui vous ont valu l'admiration et le respect de vos collègues, c'est donc naturellement qu'elles vous désignaient pour diriger nos travaux cette année. La délégation algérienne ne peut dès lors que se féliciter de ce choix et voudrait vous assurer de son entière disposition à coopérer avec vous.

L'année écoulée depuis la dernière session de l'Assemblée générale a vu se confirmer l'évolution vers le dialogue et la négociation dans les relations entre les deux superpuissances. L'année 1988 aura en effet permis de constater que la

M. Djoudi (Algérie)

négociation a tenu ses premières promesses, notamment par la ratification et le début de la mise en oeuvre du Traité sur les forces nucléaires de courte et moyenne portées.

Cet événement par lui seul est de portée historique, s'agissant, et l'on n'insistera jamais assez sur sa signification, du premier accord jamais réalisé en matière de désarmement nucléaire effectif, portant sur un nombre considérable de toute une catégorie d'armes nucléaires. Dans le même temps, les négociations START se poursuivent et l'on espère que les deux Etats parties parviendront bientôt à la conclusion d'un accord sur l'objectif convenu de la réduction de 50 % de leurs arsenaux nucléaires stratégiques. C'est là également une tâche qui vaut aux deux parties d'être aujourd'hui encouragées par l'ensemble de la communauté internationale, impatiente d'accompagner de sa contribution constructive l'avènement et la poursuite d'un processus authentique de désarmement nucléaire qu'elle perçoit comme sans alternative pour la paix et la sécurité, en fait pour la survie, du monde.

Ce dialogue semble avoir provoqué une dynamique à bien des égards irrésistible, ouvrant aux deux principales puissances des possibilités nombreuses, souvent là même où l'on n'avait vu jusque-là que des espaces hermétiques à toute discussion, quelles que soient les vicissitudes de leurs relations, entraînant souvent certaines régions du monde à esquisser les lignes d'un apaisement régional là où ne prévalaient que la tension permanente et l'affrontement meurtrier.

L'Organisation des Nations Unies elle-même, injustement mise en cause et privée des moyens de mener à bien sa mission, y a retrouvé une nouvelle vigueur, affirmant comme peut-être jamais auparavant sa qualité irremplaçable, celle d'un cadre où se dénouent les conflits les plus aigus et où s'ébauchent les solutions les plus conformes aux droits des Etats et des peuples.

Voilà assurément un bilan dont on ne peut que se féliciter quand il évoque le cercle vertueux du dialogue qui promettrait de propager une onde de paix sur l'ensemble des relations internationales. Mais pour aussi satisfaisante qu'ait pu être l'année 1988 sur certains aspects du désarmement et du règlement des conflits régionaux, un bilan, même sommaire, peut-il s'arrêter à ces seuls aspects positifs, pour aussi significatifs, et ils le sont assurément, qu'ils puissent être? Il nous semble qu'il y a aussi la réalité d'une oeuvre immense qui reste à entreprendre,

M. Djoudi (Algérie)

qui interpelle tous les Etats et d'abord les plus puissamment armés d'entre eux. C'est cette réalité qui inspire à la délégation algérienne quelques réflexions qu'elle voudrait faire partager à la Commission.

Les années de guerre froide issues du deuxième conflit mondial et la décennie de confrontation apparue à la veille des années 80 ont durablement marqué la physionomie des relations internationales, bien plus profondément que n'ont pu le faire le dialogue passager et la détente éphémère. Si la première leçon du réalisme politique consiste à voir le monde tel qu'il est, pour les pays non alignés, dont le Mouvement est né avec la dangereuse montée de la guerre froide, c'est d'abord à la réalité de la difficulté pour eux d'affermir leur indépendance et d'assurer leur développement qu'ils doivent ce constat que le monde reste marqué par cette double césure Est/Ouest et Nord/Sud. Dès leur affirmation comme force autonome d'initiative et d'action dans un cadre organisant leur solidarité, c'est-à-dire dès l'apparition de leur mouvement, les pays non alignés ont désigné le dialogue approfondi, la coopération étendue et la mise en place de cadres adéquats comme les voies et moyens exclusifs de dépasser cette crucifixion du monde et d'assurer la sécurité et le développement collectifs universels.

Aujourd'hui qu'un dialogue se poursuit là où il devait d'abord apparaître, c'est-à-dire entre les deux superpuissances et sur la nécessité de mettre un terme à la course aux armements qui menace la survie de l'humanité, c'est en tant que membre d'un mouvement responsable que l'Algérie s'empresse de reconnaître le potentiel régénérateur de la coopération multilatérale à condition pour lui, cependant, de confirmer ses promesses par l'extension de ses vertus à tous les domaines des relations internationales et par la participation de tous les Etats qui ont un intérêt partagé à assurer à ces relations la stabilité et le développement harmonieux qu'elles exigent. Les risques nombreux sont encore présents et pressants d'un désastre qui appelle une réaction concertée et organisée de façon multilatérale. Les défis sont pluriels et d'une redoutable variété : militaires, politiques, économiques, écologiques, énergétiques, financiers, et j'en passe.

M. Djoudi (Algérie)

Dès lors, si la négociation renaissante dans le domaine du désarmement commande l'optimisme, ne faut-il pas aussitôt rappeler l'urgence de s'atteler à juguler l'ensemble de ces menaces dont la course aux armements ne peut être isolée?

Le processus de désarmement lui-même ne doit-il pas être situé dans une perspective telle qu'elle garantisse sa poursuite irréversible en même temps que son enchaînement parallèle au règlement des autres problèmes qui continuent de s'aggraver faute ne serait-ce que d'une tentative de les résoudre?

Notre espoir est que le dialogue en cours crée rapidement cette logique de l'entraînement qui mènera les Etats, et d'abord ceux d'entre eux qui sont le plus puissamment armés, vers ce point de non-retour où la négociation d'accords significatifs de désarmement apparaîtra comme un processus irréversible visant à assurer une sécurité commune à chaque fois accrue par des niveaux d'armements toujours plus bas, rapprochant ainsi chaque fois sensiblement le monde du jour où il se libérera définitivement de la menace d'un holocauste nucléaire, par la disparition totale de toutes les armes nucléaires, et, à terme, de l'objectif du désarmement général et complet. Il est à cet égard nécessaire que l'on s'en tienne constamment à une interprétation restrictive des accords conclus. Le processus de désarmement nucléaire en particulier doit être ainsi résolument poursuivi et rien ne devrait être entrepris qui puisse compromettre son affermissement. Il nous faut insister sur cette évidence que ce n'est pas un hasard si c'est sur un accord de désarmement nucléaire, le premier du genre, que les deux superpuissances ont scellé leurs retrouvailles autour de la table de négociation. Ce n'est pas non plus une coïncidence si cet accord s'est accompagné d'autres mesures comme la création de centres de réduction du risque nucléaire. C'est en effet l'arme nucléaire qui menace notre planète d'une irrémédiable et totale destruction et c'est le risque de son utilisation voulue ou accidentelle que fait redouter davantage chaque période de confrontation. Aucune autre arme, quelle que soit sa capacité effroyable de destruction massive, ne peut lui être comparée, même si par ailleurs elle appelle à l'urgence de l'interdiction effective de son usage. Dès lors, des mesures doivent être envisagées qui interdiraient le recours en toute circonstance à l'arme nucléaire sous la forme d'un engagement contraignant auquel souscriraient les Etats dotés d'armes nucléaires. Convenir qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit donc jamais être livrée n'est-il pas déjà la formulation politique d'un engagement qui doit trouver sa consécration juridique dans le cadre d'un instrument international contraignant?

M. Djoudi (Algérie)

Nul ne peut disconvenir du fait que l'interdiction totale des essais d'armes nucléaires constitue la mesure décisive, le seuil critique qui permettra au processus de désarmement de prendre un caractère effectif qui interdise les remises en cause et les retours en arrière. A contrario, toute approche qui ne se fixe pas cet objectif à brève échéance encourt le risque de n'avoir aucune prise réelle sur la course aux armements dont l'arrêt ne serait ainsi plus réellement l'objet. Il y a tout lieu de redouter que l'approche dite pas à pas ne nous éloigne en fait de cet objectif qui doit demeurer l'interdiction totale et non une réduction graduelle des seuils, approche dont les étapes sont imprécises et l'objectif final si incertain qu'il est légitime de douter qu'il est bien sérieusement envisagé. D'autant que l'on entend dire avec inquiétude que la conclusion d'un accord sur la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques pourrait bien rendre davantage nécessaire la poursuite des essais nucléaires pour la fiabilité de l'arsenal nucléaire restant. Ce serait là une perversion de l'effet d'interréaction attendu des accords de désarmement nucléaire puisque, au lieu de stimuler le processus du désarmement, les négociations en cours relanceraient ainsi une nouvelle série d'essais nucléaires.

C'est avec réserve que la délégation algérienne avait voté la première fois en faveur du projet de résolution sur la notification des essais nucléaires, se demandant si une telle initiative n'allait pas revenir, au bout du compte, à légitimer ces essais. Mais après la publication de la notification de certains des essais conduits par certaines puissances dotées d'armes nucléaires, c'est une autre réalité qui nous a saisis par son ampleur. Si tous les essais étaient rendus publics et consignés dans un document unique, leur nombre, leur fréquence et leur puissance contribueraient certainement à communiquer à l'opinion publique mondiale la matérialité du pouvoir totalement annihilateur que libéreraient les explosions nucléaires si elles intervenaient en dehors de la procédure lénifiante dite des "essais".

Il est grand temps que des négociations effectives reprennent sur un objectif dont l'urgence est rappelée depuis trois décennies. La Conférence du désarmement se prête parfaitement à la négociation d'un traité sur l'interdiction totale des essais nucléaires dans le cadre d'un comité ad hoc pourvu d'un mandat de négociation et non pas d'exploration de certains aspects particuliers à un tel traité, tels que le champ d'application ou la vérification. La vérification, du reste, ne peut plus servir de prétexte sérieusement opposable quand il est établi

M. Djoudi (Algérie)

que des installations d'observation sismique peuvent détecter jusqu'aux explosions conduites aux seuils les plus bas. Trois puissances nucléaires se sont engagées à parvenir à la conclusion d'un tel traité dans le cadre de plus d'un accord international. Leurs responsabilités particulières ne peuvent manquer d'être soulignées à l'approche d'échéances déjà en préparation.

Si la volonté des Etats dotés d'armes nucléaires, et en particulier celle des deux plus importants d'entre eux, est sollicitée pour mettre un terme à la course aux armements sur terre, ces deux derniers sont également convenus de la prévenir dans l'espace extra-atmosphérique. Patrimoine commun de l'humanité, celui-ci doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Si l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique doit être la nouvelle frontière de l'humanité, il importe que cette frontière soit démilitarisée.

Ces dernières années, la Conférence du désarmement a suffisamment approfondi l'examen de cette question pour qu'elle puisse entamer, lors de sa prochaine session, l'étude concrète des propositions de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. De ce point de vue, de nombreuses suggestions ont été présentées qui, représentant une base de convergence suffisante, permettent de s'engager dans cette voie.

C'est à juste titre que la négociation d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, se voit accorder un rang de priorité élevé. Cette question bénéficie d'une rare unanimité, au point de constituer la seule sur laquelle, d'année en année, des progrès sont enregistrés dans le cadre des négociations à la Conférence du désarmement. C'est un espoir réaliste que nous formulons de voir une convention adoptée avant la fin de cette année.

La tenue de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement s'est achevée sur un échec. Un tel constat lapidaire est nécessaire non pas pour la réitération de vaines récriminations, mais pour l'affirmation de quelques-unes des saines leçons à retenir qui nous éclairent beaucoup sur la nature des évolutions en cours et sur leur portée, sur leur ampleur et sur tout ce qui reste à faire pour conforter une mutation qui doit encore prouver sa capacité à prendre en charge les intérêts de sécurité de tous les Etats.

S'il est une exigence essentielle à réaffirmer c'est bien celle de la réhabilitation du rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement. On ne peut, en effet, d'une part célébrer le rôle de l'Organisation dans les différents

M. Djoudi (Algérie)

processus de règlement des conflits en cours et oeuvrer d'autre part à sa marginalisation dans la négociation d'accords vitaux pour la communauté internationale tout entière, alors qu'aussi bien le désarmement que le règlement des conflits relèvent de la mission de l'ONU de maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Djoudi (Algérie)

D'autre part, la discussion sur l'impact des développements technologiques sur la course aux armements aura montré les limites de toute entreprise de désarmement qui ne s'accompagnerait pas dans le même temps de la plus grande retenue dans le domaine de la recherche et de la mise au point de nouvelles technologies à des fins militaires. Celles-ci réduiraient en effet considérablement l'importance et la crédibilité des résultats obtenus en matière de désarmement si elles ne devaient être contrôlées.

On peut douter à cet égard de l'affirmation de la neutralité de la technologie quand, en matière de coopération avec les pays en voie de développement dans le domaine nucléaire, chimique ou des missiles, l'approche prédominante est celle de la non-prolifération conçue comme un obstacle au transfert de la technologie à des fins civiles.

On peut se féliciter de ce qu'il soit de plus en plus reconnu que le désarmement n'est plus une fin en soi, qu'il est lié au problème des droits de l'homme, par exemple. Mais qu'en est-il des droits des peuples? Le droit à l'autodétermination des peuples ne peut-il être invoqué que lorsqu'il se prête de manière bien commode à la manipulation dans le cadre de conflits Est/Ouest?

Il en va de même pour le problème du transfert des armements. Celui-ci ne peut en effet être valablement posé sans la prise en compte de tous les éléments en cause dans les conflits régionaux et ne peut être abordé par les Etats concernés que dans le cadre du règlement des crises existantes. Si l'on a répété à plusieurs reprises que les Etats les plus puissants s'arment en raison d'une méfiance réciproque et non l'inverse, c'est-à-dire que ce n'est pas la course aux armements qui crée la méfiance, ne faut-il pas ajouter en toute logique que ce n'est pas la course aux armements qui provoque les conflits régionaux mais bien l'existence de ces derniers qui pousse certains Etats à s'armer pour se défendre? Cela est particulièrement vrai de l'Afrique australe et du Moyen-Orient, où l'agression permanente d'Israël et de l'Afrique du Sud pousse les pays de ces deux régions à rechercher les moyens militaires de résister à une volonté permanente d'agression et de domination régionales. On ne peut à l'évidence parler dans ces deux situations du problème du transfert des armements sans poser le problème des armements nucléaires d'Israël et de l'Afrique du Sud qui disposent par ailleurs, grâce à une assistance technologique militaire acquise le plus souvent au grand jour, d'un potentiel incomparable à l'échelle régionale de fabrication et de déploiement d'armements les plus variés.

M. Djoudi (Algérie)

La poursuite du dialogue et la continuité de la concertation, comme aujourd'hui au sein de cette commission, constituent une occasion privilégiée pour l'expression de préoccupations légitimes et l'ouverture aux intérêts de sécurité du plus grand nombre. Par leur apport constructif, les pays non-alignés ont toujours œuvré au déploiement de la volonté collective pour promouvoir l'action multilatérale face aux nombreux défis qui assaillent la communauté internationale. Fidèle à son message originel et à cette vocation, leur mouvement s'est prononcé récemment encore à Nicosie pour l'intensification du dialogue et la recherche d'approches communes. C'est notre vœu qu'au-delà d'une occasion manquée, nous puissions nous accorder sur des orientations communes. Ma délégation, pour sa part, est pleinement décidée à y apporter sa contribution.

M. AZAMBUJA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous félicitant de votre élection. Vos qualités bien connues de sagesse, de bon sens et de souplesse sont des garanties supplémentaires du succès de nos travaux.

L'année 1988 a déjà mérité sa place dans l'histoire des relations internationales de l'après-guerre. Elle a commencé dès la signature, à Washington, en décembre 1987, du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée - Traité FNI - premier accord de désarmement nucléaire jamais conclu. Elle a vu la ratification, en juin, du Traité FNI au sommet de Moscou et la poursuite des négociations nucléaires et spatiales de Genève entre les deux superpuissances, qui a suscité l'espoir d'un autre traité conduisant à une réduction de 50 % de leurs armes stratégiques offensives. L'amélioration du dialogue entre les deux superpuissances a indéniablement été un facteur important dans les réalisations des Nations Unies concernant certains conflits régionaux qui semblaient encore insolubles il y a seulement quelques mois.

Cependant, ces événements et perspectives, si bienvenus soient-ils, ne s'accompagnent toujours pas de progrès semblables dans les négociations ni même les délibérations multilatérales sur le désarmement. La troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pas été en mesure de parvenir à un document de clôture adopté par consensus. La Commission du désarmement des Nations Unies, à sa session de fond de 1988, est parvenue à un

M. Azambuja (Brésil)

consensus sur les points de son ordre du jour concernant la vérification, les mesures propres à accroître la confiance et le désarmement naval, mais au prix d'une lenteur persistante pour ce qui est de la question du désarmement nucléaire, qui aurait dû recevoir la plus haute priorité.

La Conférence du désarmement s'est encore trouvée dans une impasse gênante s'agissant des points nucléaires - et ce n'est pas pure coïncidence s'il s'agit des trois premiers points de son ordre du jour - du mandat de non-négociation du Comité spécial sur l'espace, et des obstacles et attermolements trop nombreux encore sur la voie de l'interdiction universelle et non discriminatoire de la mise au point, de la production et du stockage d'armes chimiques.

Même si l'on savait qu'un climat de récriminations mutuelles allait à l'encontre du progrès dans les négociations multilatérales sur le désarmement, il a été néanmoins surprenant que l'amélioration du climat entre les deux superpuissances n'ait pas entraîné des résultats tangibles dans le progrès des négociations multilatérales. Certains semblent avoir pris l'exemple isolé du Traité FNI comme preuve définitive que le bilatéralisme est la panacée et que le multilatéralisme est soit un léger obstacle au dialogue en cours entre les dirigeants des blocs, soit un mécanisme qui convient dans des domaines très étroitement délimités tels que les armes chimiques, ou soit qu'il est simplement utile en tant qu'organe de délibérations destiné à traiter surtout les mesures collatérales - ce que l'on appelle les "thèmes horizontaux" -, telles que la vérification ou les mesures propres à accroître la confiance, en réchauffant des concepts qui se sont faits jour dans des contextes géopolitiques bien précis et que l'on présente au reste du monde comme des formules toutes prêtes qui peuvent s'appliquer universellement.

Néanmoins, nous refusons d'accepter l'idée que nous entrons dans une ère de bilatéralisme renouvelé ou de multilatéralisme sélectif. Nous préférons croire que le processus de changement que connaissent actuellement les relations bilatérales entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui affecte le climat international dans son ensemble, donnera peu à peu de nouveaux résultats et finira par renforcer un véritable multilatéralisme, y compris les négociations sur le désarmement.

M. Azambuja (Brésil)

Comme l'a déclaré le Président José Sarney dans son discours en séance plénière lors de la troisième session extraordinaire, en juin dernier :

"La tâche salvatrice nous incombe à tous, sans aucune exception.

L'affaiblissement du multilatéralisme nuit à la cause de la paix. Le désarmement, pour puissants que soient les arsenaux des deux superpuissances, ne saurait être discuté entre elles exclusivement." (A/S-15/PV.10, p. 6)

Le bilatéralisme ne peut être tout au plus qu'un processus d'accommodement des intérêts, de concessions réciproques, pour qu'à la fin chacune des parties garde grosso modo ce que l'autre gardera aussi. Son but est de parvenir à un équilibre acceptable des forces et non pas d'éliminer progressivement la force elle-même.

M. Azambuja (Brésil)

Le multilatéralisme fonctionne comme un processus d'élaboration du droit, où la volonté collective de l'ensemble finit par englober les intérêts de tous, grands ou petits, et les nouvelles règles s'appliquent à chacun, sans discrimination.

Il y a environ 19 ans, un éminent diplomate et homme d'Etat brésilien, l'Ambassadeur Joao Augusto de Araújo Castro, parlant lui aussi à la Première Commission, a dit avec sa clairvoyance habituelle :

"La tendance dominante parmi les grandes puissances est d'exiger que toutes les nations, moyennes et petites, placent une confiance illimitée dans leurs objectifs présumés communs, alors que chacune de ces grandes puissances ne fait aucune confiance aux objectifs et aux intentions ni des autres grandes puissances ni des petites puissances." (A/C.1/SR.1692, par. 80)

Il serait difficile de changer le moindre mot de ce texte, même si nous voulions l'actualiser et l'appliquer à la réalité du moment.

Pour revenir aux événements de cette année si riche, je voudrais souligner que, bien que la ratification du Traité entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée mérite les éloges de la communauté internationale, la course aux armements n'a pas été arrêtée, donc moins encore inversée. De nouvelles armes nucléaires sont toujours fabriquées et essayées et, surtout, la logique de la course aux armements nucléaires - la logique de la dissuasion - prévaut toujours. Cette doctrine est à l'origine de l'escalade constante du perfectionnement quantitatif et qualitatif des armes nucléaires. Certains Etats continuent de croire aux armes nucléaires et d'en parler, dans leur nouveauté et leur spécificité historiques effrayantes, comme s'il s'agissait simplement d'un autre moyen de guerre.

Dans le rapport de la Conférence du désarmement, nous lisons que certaines délégations estiment que :

"Des Etats avaient acquis des armes nucléaires pour les mêmes raisons qui les avaient décidés à acquérir des armes classiques, à savoir le renforcement de leur sécurité". (A/43/27, par. 61)

Dans une autre partie de ce même rapport, nous lisons que certains estiment que la dissuasion est une "réalité de la vie" - en fait nous devrions dire de la mort - et qu'elle a beaucoup contribué à la stabilité Est-Ouest. Si tout cela était vrai, il serait raisonnable de demander une répartition des armes nucléaires dans le monde

M. Azambuja (Brésil)

entier, car nous pourrions alors, premièrement, renforcer la sécurité de chaque Etat; et deuxièmement, stabiliser sans aucun doute tout conflit bilatéral ou régional, car nous ne pouvons ni accepter ni appuyer l'hypothèse que certains Etats soient plus raisonnables que d'autres : une reductio ad absurdum a clairement montré que les théories de normalisation et la stabilisation relatives aux armes nucléaires ne sont que des sophismes.

En résumé, se contenter d'ajouter ou de soustraire des armes nucléaires, dans une comptabilité sinistre, est se livrer à une arithmétique absurde, car si profonds seraient les effets de leur emploi éventuel, absolument hors de proportion avec les effets profonds des armes qui les ont précédées. En ce qui concerne les armes nucléaires on ne peut pas se permettre d'appliquer des logiques quantitatives d'équilibre. Une arme est déjà une arme de trop.

Cet état de choses s'est, de toute évidence, traduit dans les travaux de la Conférence du désarmement. En ce qui concerne les points intitulés "Interdiction des essais nucléaires", "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" et "Prévention de la guerre nucléaire y compris toutes les questions qui lui sont liées" - toutes questions de la plus haute priorité pour la communauté internationale - la Conférence du désarmement n'a pas pu s'entendre sur la création des organes subsidiaires appropriés. Le mandat de négociation général donné à la Conférence a donc été une fois de plus méconnu, et la règle du consensus a servi à empêcher la création d'un mécanisme vital.

La délégation du Brésil, avec les autres membres du Groupe des 21, continue d'oeuvrer en vue de la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, irremplaçable comme moyen de mettre fin à l'amélioration qualitative des armes nucléaires, à la mise au point de nouveaux types d'armes, et à la prévention de leur prolifération verticale. Avec les autres membres du Groupe des 21, et en supposant que la proposition contenue dans le document CD/520/Rev.2 restait valable, le Brésil a appuyé un projet de mandat global au moyen duquel la Conférence du désarmement déciderait :

"d'établir un comité spécial sur le point 1 de son ordre du jour en vue d'effectuer la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires." (A/43/27, p. 16)

Cette proposition a été considérée généralement acceptable par tous les groupes, sauf un, ce qui a empêché la réalisation du consensus souhaité. Ainsi, la

M. Azambuja (Brésil)

Conférence du désarmement, seul organe multilatéral de négociations, a été dans l'impossibilité de travailler sur cette question pertinente qui, de toute évidence, était le début logique de tout processus conduisant à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

Ceux qui se sont opposés au mandat du Groupe des 21 ont affirmé qu'une approche par étapes concernant les essais nucléaires est le meilleur moyen de progresser rapidement, grâce aux négociations bilatérales en cours entre les deux superpuissances. Nous pensons quant à nous que les seuils fixés au niveau bilatéral n'empêchent pas la modernisation des armes nucléaires ni leur perfectionnement qualitatif.

Quasiment le même scénario s'est produit concernant les points 2 et 3 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Le Groupe des 21 a proposé des projets de mandat, mais il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, sauf dans le cas d'un groupe d'Etats. En ce qui concerne la prévention d'une guerre nucléaire, nous avons appris, non sans surprise, que cette question ne pouvait être dissociée du problème de la prévention de la guerre en général. Cette affirmation fallacieuse cherche à assimiler le risque de disparition de toute vie sur terre et d'anéantissement de la civilisation humaine aux conséquences - si terribles soient-elles - d'un conflit classique.

Quant à l'espace extra-atmosphérique, le Comité spécial créé par la Conférence du désarmement, sous la présidence énergique et compétente de l'Ambassadeur Adolfo Tailhardat, du Venezuela, a examiné plus avant l'examen et l'identification de diverses questions relatives à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il a été reconnu d'une manière générale que le régime juridique applicable à l'espace extra-atmosphérique ne garantit pas la prévention d'une course aux armements dans ce milieu. Notamment, il s'est avéré que les instruments juridiques existants laissent la possibilité d'introduire des armes dans l'espace, hormis les armes nucléaires ou autres armes de destruction massive, et, par conséquent, ne sont pas suffisants pour prévenir l'extension de la course aux armements dans ce milieu. Il est urgent de consolider, de renforcer et de développer ce régime, ainsi que d'en accroître l'efficacité afin d'éviter que la science et la technique, une fois de plus, ne gagnent de vitesse les efforts de désarmement. Les mesures concrètes nécessaires se heurtent au mandat de non-négociation auquel certaines parties restent favorables, ce qui contraste avec

M. Azambuja (Brésil)

le paragraphe 80 du Document final de la première session extraordinaire, où il est dit expressément :

"de nouvelles mesures devraient être prises et les négociations internationales appropriées devraient être engagées, conformément à l'esprit du Traité (1967), sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes." (S-10/2)

Nous espérons que le Comité spécial sera reconstitué l'année prochaine et doté d'un mandat de négociation. Ici, comme ailleurs, nous croyons que le multilatéralisme n'est pas un obstacle aux négociations bilatérales, mais qu'au contraire les processus multilatéraux et bilatéraux devraient se compléter.

Aujourd'hui je ne parlerai pas des armes chimiques - sujet dont nous pouvons affirmer qu'il est au premier plan des préoccupations internationales et que nous avons examiné très attentivement à la Conférence du désarmement - car je parlerai de ce sujet particulier à une autre occasion, prochainement.

Il est indéniable que le désarmement et le développement constituent les deux voies principales vers un monde meilleur. De plus, il ne convient pas de les voir comme deux voies parallèles et distinctes. La course aux armements absorbe une part importante des rares ressources humaines, financières, naturelles et techniques du monde. Elle pèse de tout son poids sur les économies de tous les pays, développés et en développement, et perturbe le mouvement international du commerce, des capitaux et des connaissances techniques.

M. Azambuja (Brésil)

Ce que le monde dépense dans le secteur militaire contraste tragiquement avec la misère et la pauvreté qui affligent plus des deux tiers de l'humanité. Cela devrait mettre en garde la communauté internationale et l'inciter à prendre immédiatement des mesures de désarmement et à affecter les ressources ainsi libérées à l'exécution des tâches urgentes de développement.

Le Document final de la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, tenue à New York du 24 août au 11 septembre 1987, énonce que la course aux armements qui se poursuit dans le monde et le développement se disputent les mêmes ressources limitées, aux échelons tant national qu'international. Les pays en développement, de leur côté, se trouvent doublement atteints et par les dépenses qu'ils engagent eux-mêmes et par l'effet perturbateur des dépenses militaires sur l'économie mondiale. Il serait toutefois assez cynique de mettre sur un pied d'égalité les niveaux national et international, car les dépenses habituelles des deux superpuissances ou des grandes puissances militaires ont de bien plus grandes répercussions pour chaque pays que les dépenses militaires, même confondues de tous les pays en développement.

Le développement diminuera les menaces non militaires à la sécurité et accroîtra ainsi les possibilités d'un désarmement accéléré. Le désarmement libérera des ressources rares et accroîtra ainsi celles destinées au développement. C'est aussi simple que cela, mais cette simplicité même inspire des doutes à certains. Je continue d'espérer que leur position évoluera.

L'année 1988 touche à sa fin. Elle restera dans notre mémoire en raison de la ratification du Traité entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique sur les forces nucléaires intermédiaires - Traité FNI - et de l'amélioration générale du climat international, qui se manifeste dans la gestion de plusieurs crises régionales. La plupart d'entre nous dans cette salle s'en souviendront aussi comme de l'année de la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, rencontre qui a commencé dans une ambiance des plus prometteuses - suscitée par ces faits et tendances opportuns aux niveaux bilatéral et régional dont j'ai déjà parlé - pour finir dans un climat marqué par des formules exprimées sans conviction, telles que : "cela a donné lieu à une participation à un niveau élevé", "un forum de discussions des nouvelles tendances" ou "un brassage d'idées". Nous savons tous que cette session n'était pas destinée à n'être que cela. Elle n'était pas destinée à être une rencontre académique

M. Azambuja (Brésil)

- bien que j'apprécie comme il se doit les rencontres de cette nature. La troisième session extraordinaire consacrée au désarmement a été avant tout une rencontre d'hommes d'Etat et de diplomates, gens dont les paroles comptent non seulement en raison des idées ou des informations qu'elles recèlent, mais parce qu'elles engagent la parole des Etats qu'ils représentent. De ce point de vue, notre réunion de juin n'a pas répondu à nos espérances raisonnables, et nous devrions être prêts à le reconnaître. Cela nous a mis en garde contre l'écart croissant entre le dialogue des superpuissances qui ne cesse de s'améliorer et les conversations plus larges que nous poursuivons tous. La société internationale est beaucoup plus complexe et variée aujourd'hui qu'il y a quelques années. Le bilatéralisme ne peut pas nous guider tous dans un domaine comme le désarmement, qui concerne la sécurité de chacun de nos pays, grands ou petits. Si le multilatéralisme est sous le boisseau parce qu'il ne répond plus aux appels des Etats plus puissants, le bilatéralisme en soi ne saura imposer un ordre mondial légitime réalisé dans des conditions démocratiques et accepté par toutes les parties intéressées.

Je voudrais pour terminer rappeler une fois de plus ce que le Président José Sarney a dit en définissant certains principes auxquels nous tenons dans le domaine du désarmement :

"Premièrement, aucun Etat ne doit exiger d'un autre des mesures de désarmement qu'il ne serait pas lui-même disposé à prendre, nul ne pouvant demander à d'autres de faire ce qu'il ne fera pas lui-même; deuxièmement, les inquiétudes relatives à la sécurité d'un Etat sont tout aussi valables, importantes et pertinentes que celles d'un autre Etat donné - c'est le principe de l'égalité...". (A/S-15/PV.10, p. 13)

Si nous fondons nos efforts multilatéraux de désarmement sur des bases comme celle-là, nous créerons une société internationale capable de justice et de paix et assurée, pour cette raison même, de sa permanence.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Avant de lever la séance, je voudrais attirer l'attention des délégations sur une question à propos de laquelle la Première Commission devrait, à mon avis, se prononcer au plus tard le 4 novembre 1988.

Le Président

Le Président de l'Assemblée générale m'a transmis une lettre datée du 12 octobre 1988 qui m'est adressée par le Président de la Cinquième Commission et qui est reproduite en annexe au document A/C.1/43/4. Il s'agit d'une demande adressée aux grandes commissions, dont la Première Commission, de communiquer leurs vues à la Cinquième Commission sur les chapitres pertinents des révisions du plan à moyen terme pour la période 1984-1989 - prolongée jusqu'à 1991 - et sur la note du Secrétaire général contenant le projet d'introduction au plan à moyen terme pour la période 1992-1997.

Cette question a été portée à l'attention des membres du Bureau de la Commission lors de leur réunion. A ce stade, je demanderai aux membres de la Commission de bien vouloir réfléchir à la question afin que la Commission soit en mesure de présenter ses vues d'une manière appropriée et dans les délais prescrits.

La séance est levée à 12 h 40.